



La Gazette Royale

Périodique fondé en 1957 - Nouvelle série trimestrielle - Le numéro : 3,40 euros - Abonnement : 10,00 euros

Providence ou providentialisme ?

Devant une restauration monarchique, qui ne se produit pas et à laquelle ils ne croient plus, d'aucuns se réfugient dans un « providentialisme » qui les conduit à attendre, confortablement installés dans leurs douillets refuges, le geste que la Providence daignera enfin faire en désignant « l'homme providentiel », appelé à présider aux destinées du pays. Et ce geste ne venant pas, l'on « déserte », délicieusement replié sur son désespoir, désespoir d'autant plus cruel et délectable qu'on avait imaginé avoir les qualités et compétences requises pour être le notaire de la Providence et authentifier Ses décrets !

En fait, quatre personnalités vraiment « providentielles » ont agi de manière déterminante dans l'histoire de notre pays : saint Rémi qui a baptisé Clovis, l'archevêque Adalbéron qui a proposé l'élection de Hugues Capet, sainte Jeanne d'Arc qui a conduit Charles VII à Reims et sainte Marguerite-Marie qui a appelé à la dévotion au Sacré-Cœur.

Il est remarquable qu'aucune d'entre elles n'avait pour mission d'exercer le pouvoir !

Il est non moins remarquable que la mission de chacune consistait plus à légitimer un pouvoir existant qu'à innover : saint Rémi baptise le fils de Childéric et non un « guide » par lui découvert ; Adalbéron réaffirme le maintien du principe dynastique au profit de la nouvelle race dont les membres ont été plusieurs fois titulaires de la Couronne ; sainte Jeanne d'Arc confirme la dévolution de la Couronne conformément aux Lois Fondamentales du Royaume ; sainte Marguerite-Marie qualifie Louis XIV de « *fils aîné de mon Sacré-Cœur* ».

Quand cesserons-nous d'importuner la Providence qui, déjà, par Sa quadruple intervention a concédé à notre pays un privilège insigne et unique ? Ayons plutôt l'humilité de nous conformer à Sa volonté !

Vive le roi Louis XX et la reine Marie-Marguerite !